

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 12 DECEMBRE 2016**

Monsieur le Maire ouvre la séance et donne le compte rendu de la dernière séance qui est approuvé par l'ensemble des membres présents.

**HTCC – REVISION DE L'ATTRIBUTION DE COMPENSATION**

Le Conseil municipal, par 11 voix pour et 1 abstention approuve la révision et les montants de l'attribution de compensation conformément à la délibération du Conseil communautaire de HTCC.

**CHARTE REGIONALE D'ENTRETIEN DES ESPACES PUBLICS**

Par 8 voix pour et 4 voix contre, le Conseil municipal s'engage en faveur de la réduction des pesticides sur la Commune, adopte le cahier des charges et sollicite l'adhésion de la Commune à la charte régionale d'entretien des espaces publics «objectif zéro pesticide dans nos villes et villages»

**PERMIS DE CONSTRUIRE CN'AIR**

Compte tenu de l'absence de délai de rétrocession des terrains à HTCC, le Conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis défavorable sur le permis de construire CN'AIR pour la construction d'une centrale photovoltaïque au sol.

**DEMANDE RESERVE PARLEMENTAIRE**

A l'unanimité, le Conseil municipal sollicite l'octroi de la réserve parlementaire pour la réhabilitation et l'extension de la salle Heramen.

**ACTE ADMINSTRATIF**

Afin de régulariser une cession de terrain «Chemin des Treilles» le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer l'acte administratif afférent à cette cession.

**MISE EN PLACE DU REGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS, DES SUJETIONS, DE L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL (R.I.F.S.E.E.P)**

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de modifier le régime indemnitaire des personnels pour le mettre en conformité avec les textes en vigueur.

**SUBVENTION ASSOCIATION**

Le Conseil municipal, à l'unanimité décide d'attribuer une subvention de 300,00 euros à Hermitage et Tournonais Cyclisme Organisation.

**CONVENTION AVEC HTCC**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le contenu de la convention à intervenir entre la Commune et Hermitage-Tournonais Communauté de Communes afférente à la prise en charge des frais de mise à disposition de locaux à l'association Seb Sports Evènements pour l'organisation du centre de loisirs et autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention.

**ESPACE AZUR – ENCAISSEMENT DES LOYERS**

A l'unanimité, le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à recouvrir les loyers des locaux commerciaux n° 14 et 15 de l'Espace Azur à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2016 comme suit :

- Lot n° 14 : 297,10 € /mois
- Lot n° 15 : 233,90 € / mois

pour extrait  
en Mairie, le 16 décembre 2016  
le Maire,